



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 A 9H00**

AFFAIRE N° 09

**Opération « Réhabilitation et mise en conformité de la
station d'épuration des eaux usées de l'Entre-Deux » :**

- **Acceptation de la subvention de l'ONEMA**
- **Approbation du plan de financement**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de septembre à neuf heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 bis rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

*Nombre de
conseillers en
exercice : 48*

*Présents : 34
Absents
représentés :
7
Absent : 7*

ETAIENT PRESENTS

André THIEN AH KOON, Patrick LEBRETON, Jacquet HOARAU, Harry MUSSARD, Bernard PAYET, Blanche-Reine JAVELLE, Pierre ROBERT, Henri-Claude HUET (de l'affaire n° 1 à la question diverse n° 1) Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Axel VIENNE, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, Inelda BAUSSILLON, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX-RIVIERE, Gilberte GERARD, Emmanuelle HOARAU, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Harry MALET, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Paulet PAYET, Marie-France RIVIERE, François RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Catherine TURPIN, Bachil VALY, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

REPRESENTE(E)S-PROCURATION

Sabrina PICARD (procuration à M. Paulet PAYET), Monique BENARD-DESLAIS (procuration à M. André THIEN AH KOON), Isabelle GROSSET-PARIS (procuration à M. Bachil VALY), Rose Andrée

MUSSARD (procuration à M. Christian LANDRY), Marie-Andrée LEJOYEUX (procuration à Mme Blanche-Reine JAVELLE), Harry-Claude MOREL (procuration à M. Harry MUSSARD), Alin GUEZELLO (procuration à M. François RIVIERE), Henri-Claude HUET (procuration à M. Axel VIENNE : de l'affaire n° 2 à l'affaire n° 17).

ETAIENT ABSENTS

Priscilla PAYET, Clarita TURPIN, Colette FONTAINE, André DUPREY, Olivier RIVIERE, José PAYET, Jean-Jacques VLODY.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N°09

Opération « Réhabilitation et mise en conformité de la station d'épuration des eaux usées de l'Entre-Deux » :
- Acceptation de la subvention de l'ONEMA ;
- Approbation du plan de financement.

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que la CASud, au titre de ses compétences statutaires, assure la gestion du service Assainissement.

1- Descriptif et opportunités de l'opération

La Station d'épuration (STEP) de l'Entre-Deux a été construite en 1992 afin de traiter les eaux usées des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif ; la capacité de l'ouvrage permet de traiter la pollution générée par 4 500 habitants, et suffit donc aux besoins actuels de la commune.

Cependant, l'évolution de la réglementation ainsi que l'âge avancé des équipements nécessite des travaux de mises aux normes. Les investissements programmés dans le cadre de l'opération sont :

- La construction de débitmètres en entrée et en sur-verse de la STEP avec

les préleveurs réfrigérés,

- La mise au norme des trappes et garde-corps,
- La création d'une voie d'accès bétonnée pour l'accès des camions de curage,
- Le remplacement de la filière de déshydratation mécanique des boues (l'actuelle étant vétuste, non fiable et ne respecte plus les normes de sécurité du personnel),
- Le remplacement de l'armoire électrique de commande de la STEP (sécurisation du fonctionnement et mise aux normes),
- La pose de sondes Redox permettant d'optimiser le fonctionnement du bassin biologique.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ARTELIA.

2- Estimatif du coût de l'opération (stade DCE Août 2015)

Coût des études :

- Maîtrise d'œuvre (ARTELIA) : 45 630,00 € HT,
- CSPS (Préventio) : 2 906,80 € HT.

Estimatif du coût des travaux : 830 000,00 € HT

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

48 536,80 € HT (études) + 830 000,00 € HT (travaux) = 878 536,80 € HT

3- Planning de réalisation de l'opération (prévisionnel travaux)

Notification du marché de maîtrise d'œuvre à ARTELIA : 30 janvier 2014.

Publication du marché de travaux : octobre 2015.

Démarrage du marché de travaux : février 2016.

Durée des travaux : 9 mois dont 4 mois de période de préparation et 1 mois de marche industrielle.

4- Opportunités du financement

En septembre 2014, suite à un appel à projets, l'ONEMA a recensé les demandes de financement pour 2015 sur le territoire de la Réunion. Deux des sept opérations proposées par la CA Sud ont été retenues.

Le conseil d'administration de l'Office National de l'Eau et des Milieux

Aquatiques, lors de sa séance du 25 mars 2015 et par délibération n°2015-1, a décidé le principe de l'attribution d'une subvention de 210 000,00 € pour l'opération « Réhabilitation et mise en conformité de la station d'épuration des eaux usées de l'Entre-Deux ».

Plan de financement

Coût total de l'opération	878 536,80 € HT + 74 675,63 € TVA 953 212,43 € TTC
Montant de la subvention allouée HT	210 000,00 €
Participation CA Sud	668 536,80 € HT + 74 675,63 € TVA 743 212,43€ TTC

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'accepter la subvention de l'ONEMA de 210 000,00 €,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CA Sud arrêtée à 743 212,43 € TTC (en l'état actuel de l'avancement du projet),**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte la subvention de l'ONEMA de 210 000,00 €,**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CASud arrêtée à 743 212,43 € TTC (en l'état actuel de l'avancement du projet),**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

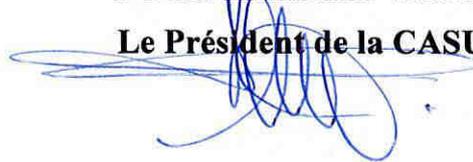
Abstentions : 00

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON

Envoyé en préfecture le 02/10/2015

Reçu en préfecture le 02/10/2015

Affiché le



ID : 974-249740085-20150925-AFF09250915-DE